

**ANNONCE À TRANSMETTRE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly

Correspondant : Mme Eva AUJARD, Musée du quai Branly, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : Marches-publics@quaibranly.fr, adresse internet : <http://www.quaibranly.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : PHASE CANDIDATURES - Marché de prestations de scénographie pour l'exposition temporaire « Pouvoir et Prestige. Art des massues du Pacifique » (titre provisoire), présentée en mezzanine Est du musée du quai Branly - Jacques Chirac du 7 juin 2022 au 25 septembre 2022 (dates prévisionnelles)

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 92521100

Code NUTS : FR101

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- PHASE CANDIDATURES - Marché de prestations de scénographie pour une exposition temporaire présentée en mezzanine Est du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 20 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour

les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Nombre de candidats :

- Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 3
- Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 5
- Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Le nombre minimal de candidats admis à présenter une offre en phase de sélection des offres (phase 2) est de trois et le nombre maximal est de cinq candidats. Lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux conditions de participation est inférieur au nombre minimal, le pouvoir adjudicateur peut poursuivre la procédure avec le ou les deux candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des candidatures. Pour déterminer les candidats admis à participer à la seconde phase de la procédure (sélection des offres), le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères de sélection pondérés de la façon suivante :

- Critère 1 : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché, analysée sur la base du dossier technique (notée sur 60 points/100).

Le candidat présentera une notice explicative à l'appui des références fournies (5 références maximum) démontrant une compréhension de l'espace, des propos et des enjeux du projet (3 pages maximum illustrations incluses pour l'ensemble des références présentées). Le candidat précisera également, pour chacune des références présentées, la surface et le budget global de l'opération.

- Critère 2 : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché, analysée sur la base du dossier technique (notée sur 40 points/100).

Le candidat présentera une note explicative (2 pages maximum hors CV le cas échéant) présentant sa candidature ainsi que celle des membres de son groupement en précisant les activités, les moyens humains mis en oeuvre définis pour le projet et démontrant la capacité organisationnelle du groupement pour mener à bien le projet.

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 05 février 2021 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2021-MQB-02894-MA-00-00

Renseignements complémentaires : Cette publicité constitue un AVIS D'APPEL A CANDIDATURES. La procédure choisie comprend deux phases : une phase de sélection des candidatures (phase 1) et une phase de sélection des offres (phase 2). Le dossier de consultation ne comporte qu'un Règlement de la consultation (phase 1) et une annexe relative à la présentation de l'exposition. Les candidats qui le souhaitent peuvent déposer leur CANDIDATURE pour la phase 1.

Le dossier de consultation relatif aux candidatures est disponible sur le profil acheteur de l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Au stade des candidatures, seules les capacités techniques et professionnelles sont analysées. A l'issue de l'analyse des candidatures, trois candidats au minimum ou cinq candidats au maximum seront admis à remettre une offre. Lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux conditions de participation est inférieur au nombre minimal, le pouvoir adjudicateur peut poursuivre la procédure avec le ou les deux candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des candidatures. Le détail des éléments attendus est précisé dans le règlement de consultation de la phase candidatures.

MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours Calendaires avant la date limite fixée pour la réception des candidatures (délai calculé à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée), des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

QUESTIONS DES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures (délai calculé à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée). Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par écrit, sur la plate-forme des achats de l'Etat (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) ou par courriel à l'adresse suivante : marches-publics@quaibrany.fr en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures. Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

Critère 1 : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché, analysée sur la base du dossier technique (notée sur 60 points/100). Le candidat présentera une notice explicative à l'appui des références fournies (5 références maximum) démontrant une compréhension de l'espace, des propos et des enjeux du projet (3 pages maximum illustrations incluses pour l'ensemble des références présentées). Le candidat précisera également, pour chacune des références présentées, la surface et le budget global de l'opération.

Critère 2 : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché, analysée sur la base du dossier technique (notée sur 40 points/100). Le candidat présentera une note explicative (2 pages maximum hors CV le cas échéant) présentant sa candidature ainsi que celle des membres de son groupement en précisant les activités, les moyens humains et matériels mis en oeuvre définis pour le projet et démontrant la capacité organisationnelle du groupement pour mener à bien le projet.

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. Les candidats qui bénéficieront des notes les plus élevées à l'issue de l'analyse des candidatures et dans les conditions énoncées à l'article 2.2 du présent règlement, seront invités à présenter une offre sur la base du dossier de consultation (DCE) qui leur sera fourni.

INFORMATIONS SUR LA PHASE DE SELECTION DES OFFRES

Lors de la seconde phase de la consultation, les candidats qui seront admis à présenter une offre devront remettre à l'appui de celle-ci, une proposition muséographique comportant une esquisse de principe d'aménagement, une note environnementale détaillant l'approche du candidat et démontrant sa compréhension des principes et des enjeux d'écoconception de l'exposition (optimisation du construit notamment) ainsi qu'une estimation prévisionnelle des coûts des travaux, décomposée par corps d'état.

Avant la remise de l'esquisse, l'exposition sera présentée au(x) candidat(s) par le commissaire ou tout autre représentant du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Cette présentation, sous réserve de confirmation, est fixée la semaine du 1er mars 2021 (les candidats seront prévenus en temps utile en cas de modification de cette date). Il est obligatoire d'assister à cette présentation pour pouvoir déposer une offre. La présentation de l'esquisse par le candidat aura lieu lors d'un entretien qui se déroulera début avril 2021 (sous réserve).

Les candidats seront auditionnés dans des conditions de stricte égalité qui seront précisées dans le règlement de la seconde phase de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché public au candidat ayant fourni la proposition économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de la consultation de la phase offre. Chaque candidat qui aura présenté un dossier d'offre conforme aux exigences du règlement de la seconde phase de la consultation et qui aura été auditionné sans être retenu à l'issue de l'analyse des offres percevra une indemnité forfaitaire d'un montant de 1 500 euro(s) TTC (mille cinq cents euros toutes taxes comprises). Le pouvoir adjudicateur peut refuser l'octroi de cette prime si le dossier remis par le candidat ne le justifie pas.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05 janvier 2021

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : courriel : Marches-publics@quaibrantly.fr,
adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=684334&orgAcronyme=f5j>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3606752**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Non communiqué